

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Fort-de-France, le 20 décembre 2023

### **PLUS DE 2,8 MILLIONS D'EUROS D'AIDES EXCEPTIONNELLES DE L'ARS EN 2023 POUR SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX (ESMS) DU SECTEUR DES PERSONNES ÂGÉES EN MARTINIQUE**

Face au défi du vieillissement de la population et devant les difficultés financières majeures rencontrées par certains EHPAD et services d'aide à domicile, la Ministre des Solidarités et des Familles a mobilisé l'ensemble des services de l'État. Dès juillet, un fonds d'urgence exceptionnel de 100 millions d'euros a été annoncé par la Première Ministre pour l'ensemble des Régions.

Dans ce cadre, elle a confié à des commissions départementales nouvellement créées pour le suivi des ESMS en difficulté, le soin d'analyser la situation des établissements et services concernés et de bâtir des plans d'accompagnement pour chacun d'entre eux. Un accompagnement qui se traduit par l'étalement des dettes sociales, la révision des emprunts ou encore des subventions budgétaires à partir du fonds d'urgence précité ou d'autres moyens financiers en provenance de l'ARS.

**En Martinique, cette commission installée le 20 septembre dernier est dotée de 588 K€ au titre de ce fonds d'urgence.** Présidée et animée par l'ARS, coprésidée par la Collectivité Territoriale de Martinique elle réunit les créanciers et financeurs notamment la DRFIP, la CGSS, l'URSSAF, l'Assurance maladie, la Banque des territoires et l'AFD.

Lors de la commission tenue le 13 décembre 2023, les dossiers de **8 ESMS<sup>i</sup> ont été analysés (EHPAD<sup>ii</sup> et SSIAD<sup>iii</sup>)**.

**5 EHPAD et 1 SSIAD ont bénéficié après examen de leur situation, d'un accompagnement financier et d'un suivi personnalisé pour remédier aux problématiques financières rencontrées.**

**L'ARS Martinique a ainsi alloué, plus de 2,8 M€ à titre exceptionnel aux EHPAD et aux SSIAD du territoire.**

En lien avec ses partenaires, l'ARS entend poursuivre cet effort pour soutenir attentivement l'ensemble du secteur médico-social.

L'analyse de la situation de tous les ESMS du secteur des personnes âgées et l'élaboration de plans d'accompagnement continueront à être menées de façon partenariale dans le cadre de la prochaine commission de suivi des ESMS en difficulté qui se tiendra courant février 2024. Commission qui analysera la situation financière de 22 SAAD<sup>iv</sup> et 4 EHPAD.

---

<sup>i</sup> ESMS - Etablissements et services médico-sociaux

<sup>ii</sup> EHPAD – Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées dépendantes

<sup>iii</sup> SSIAD – Service de Soins d'Infirmiers A Domicile

<sup>iv</sup> SAAD – Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile